ARTICLE 1 – DÉFINITIONS « PRESTATAIRE » désigne EURL LUGUS, SIRET 849 206 347 00023, dont le siège social est situé 6 Rue du Rhône 90000 Belfort, au capital de 40 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Belfort, n° TVA n intracommunautaire FR 92849206347.

« CLIENT » désigne toute personne physique majeure ou personne morale, sollicitant les services du PRESTATAIRE pour les besoins de son activité professionnelle. La personne ou l'entreprise se porte garante du paiement de la facture même si celle-ci doit être établie au nom d'un tiers.

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION Le PRESTATAIRE propose des services concernant la création, la maintenance, l'évolution et l'optimisation des sites internet de ses clients, en particulier des boutiques Shopify.

Le CLIENT est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet du PRESTATAIRE à l'adresse https://www.lugus.agency/files/CGV_Lugus.pdf En conséquence, toute commande passée par le CLIENT pour le compte du PRESTATAIRE emporte acceptation et sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 3 – NOM DE DOMAINE ET HÉBERGEMENT Les prestations de création ou de refonte de site internet s'entendent hors achat de nom de domaine et hors hébergement, ceux-ci étant à la charge du CLIENT.

ARTICLE 4 – DROIT DE PUBLICITÉ Le CLIENT autorise le PRESTATAIRE à citer son nom et/ou sa dénomination sociale ainsi que son URL, les copies d'écran de ses pages Web, à titre de références pour la promotion commerciale du PRESTATAIRE.

Le CLIENT est informé qu'un lien vers son site sera réalisé depuis le site du PRESTATAIRE. Cela aura pour effet d'augmenter sa visibilité dans les moteurs de recherches. Le CLIENT peut s'opposer à cette mesure par simple courrier adressé au PRESTATAIRE, à adresser par LRAR à l'adresse du siège du PRESTATAIRE indiqué en tête des présentes.

ARTICLE 5 – CAHIER DES CHARGES ET DEVIS

5.1. Cahier des charges : Il est conseillé au CLIENT de remettre au PRESTATAIRE un cahier des charges du site internet qu'il souhaite faire réaliser et le compléter de la façon la plus détaillée possible. Une fois approuvé par les deux parties, ce cahier des charges ne subira plus de modifications et servira de base à l'établissement du devis par le PRESTATAIRE. Le CLIENT est seul responsable de l'exhaustivité et de la précision du cahier des charges qu'il remet au PRESTATAIRE, et ce dernier n'engage aucunement sa responsabilité en cas d'oubli ou d'insatisfaction du CLIENT fondée sur une mauvaise évaluation de ses besoins.

Toutefois, le PRESTATAIRE s'engage, au titre d'une obligation de moyens, à fournir au CLIENT des conseils et suggestions afin d'obtenir un résultat satisfaisant sur la base du cahier des charges et des instructions du CLIENT.

5.2. Devis « Réalisation ou refonte de site internet » : Le devis est effectué gratuitement par le PRESTATAIRE, soit à partir du cahier des charges remis par le CLIENT, soit à partir des échanges écrits intervenus par tout moyen, et notamment par e-mail, entre le CLIENT et le PRESTATAIRE, et ce sans engagement pour le CLIENT, sauf cas particulier mentionné par écrit sous forme de courriel au CLIENT, notamment lorsque le devis entraîne un travail de recherche. Le devis est envoyé par courriel au CLIENT au format PDF. L'acceptation du devis implique une bonne compréhension de ce document par le CLIENT. Le devis est valable un (1) mois à compter de sa date d'émission et n'engage pas le CLIENT tant que celui-ci n'a pas confirmé avoir accepté l'offre proposée. Passé ce délai, le PRESTATAIRE est autorisé à modifier le prix. Les prix convenus verbalement ou publiés sur le site internet www.lugus.agency n'engagent le PRESTATAIRE que s'ils ont été confirmés par une offre écrite par PDF, par courriel ou par retour de courrier. En cas d'acceptation, le CLIENT devra, en format électronique ou manuscrit, signer le devis PDF, apposer la date et la mention « BON POUR ACCORD » et le transmettre par mail. Tout devis signé par le CLIENT vaut bon de commande. Le devis accepté et signé par le CLIENT engage les deux parties. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser une commande avec un client pour lequel il existerait un litige concernant le règlement d'une commande antérieure.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DU CLIENT

6.1. Fourniture des codes d'accès : Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE l'ensemble des informations requises pour assurer l'exécution des services prévus par le devis, et notamment les codes d'accès à son serveur d'hébergement afin que le PRESTATAIRE puisse procéder à l'installation du site internet /intranet- extranet, application mobile et intervenir pour la maintenance de ce site.

6.2. Fourniture des contenus Le CLIENT s'engage à fournir tous les éléments de textes, images, vidéos et sons nécessaires à la réalisation des prestations du PRESTATAIRE et à collaborer avec ce dernier en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par le PRESTATAIRE.

Tous les contenus de textes et médias sont à fournir par le CLIENT avant le commencement des travaux et dans leur intégralité. En tout état de cause, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable de l'inexécution ou une mauvaise exécution de ses prestations causée, en tout ou partie et directement ou indirectement, par tout manquement du CLIENT dont la communication des documents nécessaires sollicités par le PRESTATAIRE.

6.3. Délai de fourniture des contenus : Le CLIENT s'engage à fournir au PRESTATAIRE, sous un délai d'un (1) mois après la date de l'acceptation de l'offre, tous les éléments nécessaires à la réalisation du devis accepté tels que sollicités par le PRESTATAIRE. Passé ce délai, la facture finale sera majorée d'un supplément de 5% de son montant total par tranches de trois (3) mois écoulés. Par exemple, si le CLIENT fournit ses éléments six (6) mois écoulés après la date de la signature du devis, la facture définitive sera majorée de 10%.

6.4. Propriété intellectuelle : Le CLIENT doit impérativement s'assurer qu'il est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle afférents à ces éléments ainsi qu'aux autres documents de toute nature présents sur son site internet et que les ressources fournies ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux droits des tiers.

En tout état de cause, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu responsable de tout élément, contenu et texte présent sur le site du CLIENT, quand bien même le PARTENAIRE serait à l'origine de leur implémentation sur le site, et ne saurait engager à quelque titre que ce soit sa responsabilité en ce sens, à l'égard du CLIENT et/ou de tout tiers.

6.5. Collaboration active : Le CLIENT s'engage à collaborer activement avec le PRESTATAIRE en lui fournissant dans les délais utiles les informations et documents nécessaires à la bonne exécution du contrat. Le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux dû au non-respect de cet engagement par le CLIENT.

6.6. Sauvegarde des contenus : Le CLIENT s'engage à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources fournies au PRESTATAIRE qui ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte lors de modification du site internet par le PRESTATAIRE ou par toute autre personne.

6.7. Informatique et Libertés : Le CLIENT s'engage à respecter les dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à celles de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à tout autre réglementation applicable en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement.

6.8. Paiement : Le CLIENT s'engage à régler les sommes dues dans les délais indiqués dans le devis. Tous les frais engagés au titre de la mission (hébergement, outils, déplacement, etc....) seront refacturés au client à leur tarif réel. Tous les frais liés au service pour le développement des boutiques du CLIENT seront refacturés en fin de mission. À la fin de la mission, le PRESTATAIRE prend contact avec le CLIENT afin de procéder au transfert des services liés à la boutique ainsi qu'à la facturation correspondante. Selon les services, le CLIENT doit procéder à différentes étapes comme le renseignement d'un moyen de paiement. Une fois que le PRESTATAIRE a effectué les démarches nécessaires pour le transfert de facturation, le CLIENT a un mois pour procéder à ce transfert. Passé ce délai, des frais de gestion de 30€ HT seront facturés au CLIENT pour chaque refacturation.

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE Dans le cadre d'une obligation de moyen dans l'exécution du contrat, le PRESTATAIRE s'engage à :

• Concevoir et mettre en ligne le site internet, conformément au devis accepté par le CLIENT ;
• Apporter tout le soin nécessaire à la mise en œuvre d'un service de qualité ;
• Informer régulièrement le CLIENT sur l'avancée de la réalisation des prestations ;
• Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat ;
• Assurer la confidentialité des informations hébergées et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

Les prestations peuvent être sous-traitées à des partenaires pour lesquels les mêmes conditions s'appliquent.

ARTICLE 8 – COMMANDE

8.1. Conclusion du contrat : Le CLIENT reconnaît avoir reçu du PRESTATAIRE toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire le contrat. Ainsi, les choix effectués par le CLIENT lors de sa commande ou ultérieurement demeurent sous son entière responsabilité. La mission sera inscrite au planning dès que l'acompte sera versé.

8.2. Intégration des contenus

8.2.1. Le CLIENT est tenu de relire très attentivement ses textes avant de les transmettre au PRESTATAIRE (orthographe, majuscules, singulier/pluriel, tournures de phrases…), ainsi que de sélectionner avec attention les éléments et contenus qu'il souhaite voir implémenter sur le site. A la livraison du site internet, si les modifications demandées par le CLIENT sur les textes, éléments et/ou contenus s'avéraient importantes, le PRESTATAIRE se réserve le droit de facturer un supplément au prorata du temps supplémentaire passé, après en avoir averti le CLIENT par courriel.

8.2.2. Dans le cas où une ou plusieurs maquettes seraient réalisées, et validées, par le CLIENT, elles seraient considérées comme faisant parties intégrantes du cahier des charges. Toute modification majeure pourra conduire à la facturation d'un supplément.

8.2.3. Dans le cas où des modifications, retouches et autres prestations prévues au devis devaient engendrer un temps de réalisation excessif par rapport au délai normalement nécessaire, comme par exemple l'exploitation des fichiers et documents fournis par le CLIENT, une majoration au tarif horaire sera appliquée au prorata du temps passé après en avoir informé le CLIENT.

8.3. Extensions et plugins : Le PRESTATAIRE intègre les modules, extensions et plugins nécessaires et en conformité avec le cahier des charges (formulaires, diaporama, préparation au référencement, etc…). Si certaines applications payantes étaient utilisées, elles seront installées sur le site et payées par le CLIENT, après accord préalable de sa part. En cas de refus du CLIENT, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu de responsable de tout dysfonctionnement découlant de l'absence de ces applications payantes.

8.4. Livraison et achèvement des travaux : Le PRESTATAIRE informera le CLIENT par courriel de la finalisation de ses prestations et remet au CLIENT un procès-verbal de réception. Une fois ce procès-verbal de réception remis au CLIENT, le PRESTATAIRE pourra procéder à la mise en ligne des travaux réalisés.

ARTICLE 9 – DÉLAI DE RÉTRACTATION : Les travaux de développement étant toujours des travaux sur mesures, aucun droit de rétractation n'est accordé au CLIENT et le PRESTATAIRE pourra débuter ses prestations dès acceptation du devis par le CLIENT dans les formes décrites ci-avant.

ARTICLE 10 – MODIFICATION DE COMMANDE : Toute modification de prestation par le CLIENT donnera lieu à un courriel de confirmation de la part du PRESTATAIRE. La prestation comprend uniquement les services spécifiés dans le devis et approuvés par le CLIENT. Aucun devis ne peut être modifié sans l'accord express de chacune des deux parties. Toute modification ou ajout ultérieur apporté au devis initial fera l'objet d'un nouveau devis et d'une nouvelle facturation. Toute modification de devis demandée par le CLIENT et approuvée par le PRESTATAIRE pourra donner lieu à des délais de livraison supplémentaires.

ARTICLE 11 – DÉLAIS DE LIVRAISON

11.1. Planning : La durée de réalisation de la prestation sera évaluée lors de l'étude préalable, avec si possible un planning convenu en commun accord entre les parties lors de la phase d'élaboration du cahier des charges. En tout état de cause, tout planning convenu entre les parties n'est établi qu'à titre indicatif et ne saurait constituer un engagement ferme du PRESTATAIRE au titre d'une obligation de résultat. Toute modification du fait du CLIENT apportée postérieurement à la signature du devis et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l'objet d'une réévaluation des délais de livraison.

11.2. Retard de livraison : Le délai de livraison ne dépend pas uniquement du PRESTATAIRE mais du CLIENT à qui il appartient de fournir les éléments nécessaires à la réalisation des travaux (documents, codes d'accès au serveur d'hébergement, etc…). Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas de retard occasionné par le CLIENT par suite de transmission insuffisante ou tardive de ces éléments. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de suspendre toute commande dans l'attente des éléments du CLIENT devant figurer dans le cadre de celle-ci, sans préjudice ni contrepartie financière. Dans le cas où le CLIENT mettrait un temps anormalement long à fournir les éléments nécessaires à la bonne exécution du contrat, le PRESTATAIRE se réserve le droit d'éditer une facture intermédiaire pour les travaux déjà réalisés. Les retards de livraison ne peuvent justifier l'annulation de la commande par le CLIENT, ni donner lieu au paiement de dommages et intérêts, indemnités ou pénalités.

ARTICLE 12 – GARANTIE : La garantie ne porte que sur les prestations décrites dans le contrat/devis signé et accepté par le CLIENT.

12.1. Vérification de la commande : Le CLIENT doit vérifier le bon fonctionnement des travaux réalisés dès la mise en ligne officielle et transmettre au PRESTATAIRE les dysfonctionnements constatés. Le PRESTATAIRE s'engage à remédier à tout problème de fonctionnement résultant d'un défaut de conception ou d'exécution de ses prestations. Toutefois, l'obligation de garantie du PRESTATAIRE est exclue dans les cas constatés de dysfonctionnements suivants :

• dus à une mauvaise utilisation du CLIENT ;
• suite à une intervention du CLIENT ou d'un tiers autre que le PRESTATAIRE ;
• suite à l'installation et/ou la mise à jour d'un module tiers du CLIENT pouvant impacter les travails réalisés;
• correspondants à une clause de non-responsabilité des présentes Conditions générales de Vente ;
• suite à une négligence, à un défaut de gestion ou de maintenance du CLIENT.

12.2. Délai de garantie : La garantie décrite à l'article 12.1 ci-avant s'applique pour une durée de 30 jours à compter de la remise du procès-verbal de réception ou, au plus tard, de la première mise en ligne du site si aucun procès-verbal de réception n'a été remis avant cette mise en ligne.

ARTICLE 13 – CONTRAT DE MAINTENANCE : Un contrat de maintenance pourra être souscrit pour prolonger le support apporté aux travaux réalisés. Il fera l'objet d'une proposition spécifique de la part du PRESTATAIRE sur demande du CLIENT.

ARTICLE 14 – GESTION DU SITE PAR LE CLIENT : Le PRESTATAIRE n'a aucune obligation de contrôle sur les modifications apportées sur le site internet par le CLIENT ou par toute autre personne ne travaillant pas pour le PRESTATAIRE. Le CLIENT a une obligation

d'autocontrôle sur les modifications qu'il apporte sur le site internet. Le PRESTATAIRE ne sera en aucun cas responsable de la perte de données et/ou de dysfonctionnements dus à une négligence du CLIENT. En cas de dysfonctionnement du site internet dû à une mauvaise manipulation de la part du CLIENT, le PRESTATAIRE facturera d'office au CLIENT les heures de maintenance qui auront été nécessaires au rétablissement du bon fonctionnement du site. Le CLIENT qui interviendra sur le code source le fera à ses risques et périls et le PRESTATAIRE ne pourra être tenu pour responsable du dysfonctionnement du site. Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité dans le cas où les interventions de maintenance devaient s'avérer impossibles à effectuer du fait de la gravité des dommages subis suite aux modifications faites par le CLIENT sur le site internet.

ARTICLE 15 – TARIFS ET PAIEMENT

15.1. TVA : Les services du PRESTATAIRE sont soumis à la TVA (Taxe sur la valeur ajoutée). Les devis et factures émis par le PRESTATAIRE seront détaillés en HT (hors taxes) et TTC (toutes taxes comprises).

15.2. Champ d'application : En contrepartie des prestations mentionnées dans le devis accepté par le CLIENT, celui-ci s'engage à payer le PRESTATAIRE du montant des tarifs spécifiés sur le devis. Le CLIENT est seul responsable du paiement de l'ensemble des sommes dues au titre du contrat de prestations de services du PRESTATAIRE. Les prix des prestations peuvent évoluer à tout moment sauf pour les devis acceptés et retournés au PRESTATAIRE. Les tarifs servant de base de facturation sont des prix unitaires.

15.3. Modes de règlement : Le CLIENT doit régler le prix selon les spécifications prévues sur le devis, par virement bancaire sur le compte du PRESTATAIRE ou tout autre moyen défini d'un commun accord par les parties. (RIB spécifié dans les devis et factures). Toute contestation ou réserve relative à une facture devra être notifiée au PRESTATAIRE au plus tard dans les cinq (5) jours de sa réception. A défaut, la facture sera considérée comme définitivement acceptée par le CLIENT et la créance correspondante comme incontestable.

15.4. Modalités de paiement : Le paiement des factures est dû à réception aux coordonnées indiquées sur celle-ci. En cas de retard de paiement, le taux des pénalités de retard est égal à 12% par mois de retard.

15.5. Réserve de propriété : Tous les travaux produits demeurent la propriété pleine et entière du PRESTATAIRE jusqu'au règlement de la totalité des sommes dues par le CLIENT.

15.6. Retard de paiement : Tout retard de paiement entraînera de plein droit des pénalités de retard égales à 3 fois le taux légal en vigueur au moment du 1er jour de retard en plus d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Le PRESTATAIRE se réserve de plein droit la faculté de suspendre les travaux en cours jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution lui soit imputable.

ARTICLE 16 – RESPONSABILITÉ

16.1. Champ d'application : Seul le CLIENT responsable de son site internet et ce dès la mise en ligne. La responsabilité du PRESTATAIRE sera en conséquence entièrement dégagée à partir de la livraison des travaux commandés par le CLIENT. Le CLIENT est propriétaire du site internet et est libre de la gestion du contenu et de l'administration. Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : les données circulant sur l'Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels. Le PRESTATAIRE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, au référencement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site internet.

16.2. Contenu du site internet : Le CLIENT est seul responsable des propos et des contenus de son site internet, de l'ensemble des informations communiquées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. En conséquence, le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le CLIENT est civilement et pénalement responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que de l'ensemble des données communiquées. Le CLIENT s'engage à respecter les principes universels d'usage de l'Internet.

Le CLIENT s'engage à ne pas proposer de pages, textes, images, sons, vidéos ou autres animations non conformes à la législation française. Le CLIENT s'engage à ne pas utiliser de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages allant à l'encontre des lois françaises ou internationales ou pouvant nuire à l'image du PRESTATAIRE.

16.3. Légalité : Le CLIENT ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des mineurs, protection des bases de données, etc…). Le CLIENT s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou

érotique ou manifestement illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire, etc…).

16.4. Préjudices indirects : En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourrait être engagée pour les préjudices indirects, tels que les préjudices financiers ou commerciaux, perte de commandes, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image de marque, perte de bénéfices ou de clients (par exemple, divulgation inopportune d'informations confidentielles les concernant par suite de défectuosité ou de piratage du système). Le PRESTATAIRE ne saurait-être tenu pour responsable d'éventuelles pertes d'exploitation résultant d'une indisponibilité temporaire ou permanente, partielle ou totale d'une boutique de commerce électronique.

16.5. Informations légales : La responsabilité du PRESTATAIRE ne saurait en aucun cas être engagée en cas de non-respect par le CLIENT des autorisations légales et réglementaires, notamment en ce qui concerne le traitement des données. La rédaction de « mentions légales », de « conditions d'utilisation », de « conditions générales de ventes » (…), au même titre que tout contenu ne rentre pas dans le cadre du contrat. En aucun cas, la responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être engagée pour défaillance ou manquement de mise en ligne de contenu à caractère contractuel par le CLIENT.

16.6. Protection des données : Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas d'intrusions malveillantes de tiers sur le site internet et/ou dans les boîtes aux lettres électroniques du CLIENT ; de vol et détournements éventuels de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le CLIENT ; de contamination par virus des données et/ou logiciels du CLIENT (il est rappelé que la protection de ceux-ci incombe au CLIENT) ; de dommages que pourraient subir les équipements du CLIENT, le PRESTATAIRE n'ayant aucune intervention à faire sur ceux-ci.

16.7. Limites de responsabilité : Internet et FAI : Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable de la perte de données sur les serveurs d'hébergement. Cependant le PRESTATAIRE s'engage à tout mettre en œuvre pour sécuriser les données du CLIENT dans la limite de son champ d'action. Il s'agit ici d'une obligation de moyens et non de résultats. Le PRESTATAIRE ne saurait être tenu pour responsable du non- respect total ou partiel d'une obligation du CLIENT et/ou d'une défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès. A ce titre, le PRESTATAIRE informe le CLIENT que ses prestations sont indépendantes d'autres opérateurs techniques et que sa responsabilité ne peut être engagée par leur défaillance.

16.8. Dommages et intérêts : Le CLIENT s'engage à prendre à sa charge toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre le PRESTATAIRE et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du CLIENT au titre du présent contrat. En tout état de cause, le montant des dommages-intérêts qui pourraient être mis à la charge du PRESTATAIRE, si sa responsabilité était engagée, sera limité au montant des sommes effectivement versées par le CLIENT au PRESTATAIRE pour la période considérée ou facturée au CLIENT par le PRESTATAIRE ou au montant des sommes correspondant au prix de la prestation, pour la part du service pour laquelle la responsabilité du PRESTATAIRE a été retenue. Sera pris en considération le montant le plus faible de ces sommes.

ARTICLE 17 – FORCE MAJEURE

17.1. Champ d'application : Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension. La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

17.2. Cas de force majeure et responsabilités : Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à- vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux français. Constitue un cas de force majeure tout événement hors de contrôle, inévitable et indépendant de la volonté des parties dont le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, panne d'électricité, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes au CLIENT…

ARTICLE 18 – CONFIDENTIALITÉ : Chacune des parties s'engage à conserver confidentiels, pendant la durée du contrat et après son expiration, l'ensemble des informations, documents, savoir-faire, base de données, mots de passe et codes confidentiels en provenance de l'autre partie dont elle pourrait avoir eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat, et ne devra les divulguer à quelques tiers que ce soit, ni les utiliser en dehors des besoins du contrat.

ARTICLE 19 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Les éléments originaux créés par le PRESTATAIRE dans le cadre de ses prestations, directement ou par le biais de tout sous-traitant, restent sa pleine et entière propriété, le Prestataire concédant une licence non-exclusive d'exploitation au CLIENT en vue de la seule exploitation des prestations réalisées pour toute la durée des droits afférents et pour le monde entier.

ARTICLE 20 – DONNEES PERSONNELLES : Les présentes CGV sont soumises aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre

circulation de ces données, ainsi qu'à celles de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et à tout autre réglementation applicable en la matière qui viendrait les compléter ou s'y substituer ultérieurement.

ARTICLE 21 – DISPOSITIONS DIVERSES

21.1 – Non-sollicitation : Le CLIENT s'engage à ne pas recruter ou solliciter les services de tout salarié ou cocontractant du PRESTATAIRE pendant la durée des prestations et pour une durée de 12 (douze) mois suivant leur achèvement, à défaut d'accord écrit préalable du PRESTATAIRE. Le CLIENT, s'il manque aux stipulations du présent article, sera tenu de payer immédiatement au PRESTATAIRE, une indemnité forfaitaire et libératoire d'un montant égal à 12 (douze) mois de salaire brut du salarié sollicité.

21.2 – Cession et sous-traitance : Le PRESTATAIRE est autorisé à sous-traiter à tout tiers l'un quelconque tout ou partie de ses prestations. En cas de sous-traitance, le PRESTATAIRE reste pleinement responsable de la bonne exécution des prestations sous-traitées à l'égard du CLIENT, dans les conditions et limites détaillées au présentes Conditions générales de Vente.Le CLIENT ne saurait céder l'un quelconque de ses droits ou obligations au titre des présentes Conditions générales de Vente, à défaut de consentement écrit et préalable du PRESTATAIRE.

21.3 – Indépendance des parties : Les parties agissent en qualité de partenaires indépendants dans le cadre de l'exécution de leurs obligations respectives aux termes des Conditions générales de Vente. La relation entre les parties ne crée aucun lien de subordination, ni aucune relation d'agence commerciale ou de solidarité entre les parties.

21.4 – Intégralité : Les présentes Conditions générales de Vente représentent, avec le devis qu'elles accompagnent, l'intégralité de l'accord conclu entre les parties et prévalent sur toutes déclarations écrites ou orales, engagements, promesses, accords, lettres ou toutes autres formes d'expression de la volonté des parties concernant l'objet des Conditions générales de Vente. Les Conditions générales de Vente ne pourront être modifiées que par la conclusion de conditions particulières écrites et signées par les représentants habilités des deux parties.

21.5 – Divisibilité : Si une juridiction compétente venait à considérer l'une quelconque des clauses des présentes Conditions générales de vente comme illicite ou inapplicable, la validité, la légalité et l'applicabilité des autres clauses n'en seraient pas affectées et les parties négocieront de bonne foi une clause de remplacement licite et applicable reflétant au mieux leur commune intention.

21.6 – Non-renonciation : Le fait, pour l'une des parties de ne pas exercer l'un quelconque de ses droits aux termes du Contrat à l'égard de l'autre Partie ne vaut pas renonciation à se prévaloir dudit droit ultérieurement.

ARTICLE 22 – DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION La loi française est seule applicable aux présentes Conditions Générales de Vente. En cas de litige survenant à l'occasion du contrat, tout différend lié à son interprétation, son exécution ou sa validité, qui ne saurait être résolu amiablement, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de BELFORT (90).